

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 97 (1988)
Heft: 8-9

Artikel: Dossier intempéries 87 : aux trois quarts refermés
Autor: Auf der Maur, Franz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

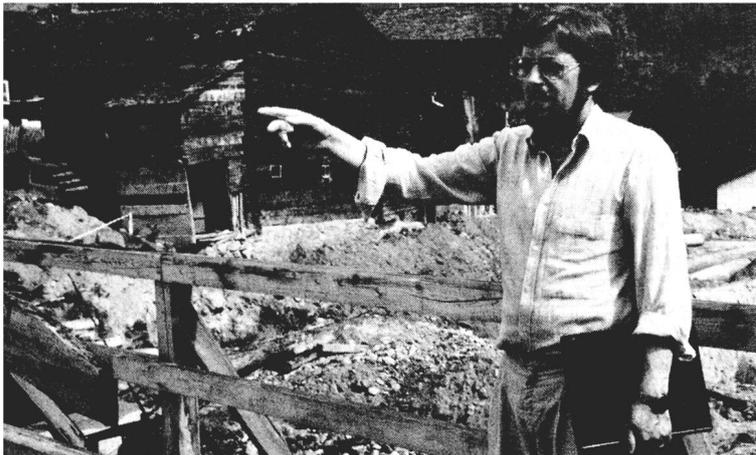
INTEMPÉRIES 87

encore jonché d'amas de rochers, que les eaux avaient chariés depuis la vallée de Münstig. Les dégâts à l'intérieur des bâtiments sont moins évidents. Toutefois, le bruit des marteaux, scies et autres perceuses indiquent que là aussi les réparations progressent rapidement.

Dans le lit de la rivière, dont les eaux ont été provisoirement détournées, le lourdes machines de chantier s'affairaient: elles lui creusent un nouveau lit. Tandis que les dommages subis par les particuliers sont en grande partie pris en charge par la CRS, les pouvoirs publics couvrent les frais engendrés par l'assainissement de la rivière: 7 millions de francs. Cette somme permettra également d'aménager un collecteur de gravier en amont du village, installation qui devrait empêcher que de telles catastrophes ne se re-

considérable s'est accumulée sur le glacier. Lorsque, au milieu du mois, de fortes pluies commencèrent à s'abattre sur la région, le barrage constitué par la moraine fut mis sous pression: le 24 août, aux alentours de midi, cette barrière faite de débris de roche céda. Les masses d'eau entraînent avec elles une grande partie de la moraine. C'est ainsi que se forma une lave de boue et de pierres, qui tel un raz de marée dévala la pente en direction du village.

La population de Münster a appris à vivre avec les avalanches. Mais ce petit village de montagne était dépassé par les conséquences de cette catastrophe hors du commun: impossible d'entreprendre la reconstruction sans aide extérieure. L'élan national de solidarité n'en était donc que plus important. Un geste qui correspond parfaitement à l'esprit



Le président de commune, Silvan Jergen, se trouve sur l'un des ponts de fortune mis en place par l'armée. Dans ce village de montagne, la coulée de boue et de pierres du 24 août 1987 a causé des dommages se chiffrant à 25 millions de francs.

(Photos: Franz auf der Maur)

produisent. Un mur en béton pourra retenir jusqu'à 50 000 mètres cubes de pierres, avant qu'ils ne déferlent sur le village.

Chaleur et pluie ont déclenché la coulée d'eau et de boue

Entretemps, les circonstances de la catastrophe d'août dernier ont été éclaircies. Tout au fond de la vallée, le glacier de Münstig se blottit contre une pente abrupte. Au cours de ces dernières décennies, la langue du glacier a fondu, laissant derrière elle une moraine assez instable. Durant la vague de chaleur d'août 1987, une quantité d'eau

helvétique. La tradition veut aussi que les sinistrés eux-mêmes fassent preuve d'une grande détermination (dont la participation aux travaux de reconstruction) et que les communautés villageoises se serent les coudes dans les moments difficiles. Maintenant que le pire appartient au passé, le président de commune, Silvan Jergen, arrive même à trouver un côté positif à la catastrophe: «Elle a été à l'origine d'un renforcement du sentiment de solidarité entre les membres de la communauté», explique-t-il «et nous savons tous que, en cas d'urgence, nous pouvons compter sur une aide extérieure.» □

Comment les fonds collectés ont-ils été utilisés?

Dossier intempéries 87: aux trois quarts refermés

Par le passé, une personne qui perdait ses biens dans un incendie, une inondation ou toute autre catastrophe pouvait compter sur l'appui immédiat de ses voisins. Aujourd'hui, notre univers quotidien s'est élargi et chacun s'est spécialisé dans un domaine précis. De sorte qu'il n'est pas toujours possible d'apporter une aide de ses propres mains et que la solidarité s'exprime par le porte-monnaie. Mais que deviennent par exemple les fonds qui ont été recueillis pour venir en aide aux victimes des intempéries de l'été 87? Qui a reçu de l'argent? Quels montants a-t-on versé? Comment a-t-on fait pour éviter les abus?

Franz auf der Maur

Urs Tobler disparaît sous la montagne de dossiers qui a envahi son bureau au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, à Berne. C'est à peine s'il a le temps de jeter un coup d'œil à l'Eglise de la Trinité que l'on voit de sa fenêtre. Ce licencié en philosophie de 38 ans est chargé de la répartition des dons qui ont afflué dès le mois d'août 1987. En tout, 52 millions récoltés par la CRS, l'Entraide protestante suisse, Caritas, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière et les PTT qui ont émis un timbre spécial à cette occasion. Ce montant représente la somme d'innombrables versements individuels allant de 5 à 10 000 francs. Deux organisations assurement la redistribution de ces fonds: la CRS, qui s'occupe de la Suisse romande, des cantons de Berne et du Tessin, et Caritas, qui se concentre sur Uri, Schwyz, les Grisons et la Valtelline en Italie.

La CRS et Caritas disposent chacune de 26 millions environ. Les chiffres exacts ne seront connus qu'à la clôture des comptes. Mais il apparaît déjà clairement que la réparation des dommages non couverts subis par des particuliers pourra être financée dans les limites prévues à l'origine. Il restera de surcroît encore assez d'argent pour soutenir les communes financièrement faibles et des coopératives d'alpage. En outre, une partie des dons financera les déplacements, l'hébergement et le ra-

vaillement des volontaires venus au secours des populations sinistrées. Les frais administratifs sont restés très bas: pas plus de trois pourcent de la somme globale, ce qui constitue un résultat satisfaisant.

Des questions délicates

Dès que les gros travaux de déblaiement ont été achevés, il a fallu procéder à l'évaluation des dommages. Les communes ont formé des commissions composées dans la mesure du possible de spécialistes, comme des architectes, des garagistes, etc, qui ont étroitement collaboré avec les experts des compagnies d'assurance et ceux du Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables contre les forces naturelles. Certaines personnes ont eu parfois de pénibles surprises lorsqu'elles ont appris le montant des franchises – souvent de 10 000 fr. – ou celui des dégâts non couverts. Dans certains cas, principalement en Valais, des bâtiments d'exploitation, comme des granges ou des écuries, n'étaient même pas du tout assurés.

Dès qu'il s'est agi de distribuer l'argent généreusement offert par la population, il a fallu répondre à des questions délicates. Comment fallait-il par exemple indemniser un maraîcher qui, contrairement à ses voisins, n'avait pas du tout assuré sa récolte? Il avait voulu épargner le montant des

primes, prenant ainsi des risques... et il s'est retrouvé sans aucune ressource. Si on lui remboursait toutes ses pertes, ses voisins protestaient puisqu'eux avaient dépensé de l'argent pour s'assurer. Urs Tobler a trouvé une solution équitable: le fonds de secours ne verserait que l'argent nécessaire à la remise en état de l'exploitation.

Y a-t-il des gens qui ont essayé de réaliser des bénéfices sur le dos des donateurs? «Oui», soupire M. Tobler, «mais ces cas sont restés exceptionnels. Nous ne sommes pas entrés dans le jeu des personnes qui exigeaient 50 fr. par poule noyée. De même, un homme ne déclarant aucun revenu imposable, mais propriétaire de villas au Tessin, n'a pas reçu un centime pour la reconstitution de son précieux jardin botanique perdu dans un glissement de terrain».

Une procédure équitable

Dans chaque cas, la situation financière, soit le revenu et la fortune, des victimes a été examinée et les spécialistes ont vérifié sur place les dégâts annoncés: l'argent doit aller à ceux qui en ont vraiment besoin. En règle générale, les dédommagements versés compensent jusqu'à 90% des dégâts non couverts subis par les particuliers. «Les critères que nous nous sommes fixés ont permis de régler la grande majorité des cas», explique Urs Tobler; «pour les cas extrêmes, nous avons pu adopter des solutions plus souples».

La liquidation des dossiers n'a donné lieu à aucune querelle juridique. C'est dire l'habileté avec laquelle les dossiers ont été traités. Il est vrai aussi qu'il serait difficile de faire valoir un «droit» à un dédommagement devant les tribunaux. Les victimes ne peuvent que revendiquer la possibilité de déposer un dossier et l'application d'une procédure d'examen équitable. On ne peut toutefois pas éviter qu'il y ait de temps à autre un mouvement d'humeur ou un sentiment de jalousie. Pour contenir de telles réactions, il faut faire preuve de doigté. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'est avéré nécessaire de reconstruire à neuf un bâtiment, les frais de construction n'ont été

que partiellement assumés par le fonds de secours; sinon le propriétaire aurait réalisé une plus-value grâce aux donateurs, ce qui n'est pas acceptable.

Reconnaissance générale

Pour la région placée sous la responsabilité de la CRS (Suisse romande, Oberland bernois, Tessin) 1021 avis de sinistre ont été déposés. Jusqu'à mi-juin 1988, soit en 10 mois, 755 cas ont été traités et 9 831 763 fr. versés aux victimes. Le solde, qui comprend de gros dossiers ou des dossiers problématiques, devrait être réglé dans le courant de l'année.

En 1987 déjà, les œuvres d'entraide ont versé quelques accointes, afin que les gens se rendent compte que «quelque chose bougeait». Ce qui n'a pas empêché certains médias de prétendre que les œuvres d'entraide s'endormaient sur l'argent des donateurs. «Absurde!» proteste Urs Tobler; «nous ne pouvions tout de même pas renverser la corne d'abondance sur les régions sinistrées sans avoir sérieusement étudié la situation. On peut s'imaginer quels cris la presse aurait poussés si par malheur l'argent n'était pas arrivé aux bons destinataires». Dans un pays riche comme la Suisse, les catastrophes naturelles exigent un autre type de réaction que dans les pays du Tiers Monde. Là-bas, il est avant tout nécessaire de se préoccuper des sans-abri, souligne Urs Tobler, qui a déjà travaillé pour le CICR. Ici, à l'une ou l'autre exceptions près, il faut penser à la reconstruction à long terme.

Comment les bénéficiaires de l'aide populaire ont-ils réagi? De façon générale, ils l'ont beaucoup apprécié et ils l'ont dit. Il est cependant arrivé ici ou là que quelqu'un empoche 10 000 ou 20 000 fr. sans faire de commentaires. Urs Tobler a ressenti les joies les plus profondes en lisant des lettres expédiées par des montagnards débordants de reconnaissance pour les quelques centaines de francs qui leur avait été donnés et dont ils avaient un urgent besoin. □

Par amour du métier

(Suite de la page 7)



Lenk 1982. Arrivée devant les barraquements militaires de la Lenk. Pendant 17 ans les camps d'information se déroulèrent dans ce lieu de villégiature du Simmental.

pants. «Nous voulions par là apporter notre contribution à la création de liens avec l'Outre-Sarine», dit Elisabeth Küpfer. «Il est apparu clairement toutefois qu'une telle entreprise n'était guère réalisable dans le cadre d'un camp dont le thème est «choisir une profession». Les jeunes tessinois étaient inclus au camp romand. Désormais, ils doivent avoir des notions d'allemand s'ils veulent participer.»

De fille... en père

Aucun «sondage de popularité» n'a été entrepris au sujet des camps. Pour Elisabeth Küpfer: «Cela n'aurait pas de sens ni d'objet. Nous ne désirons pas gagner à nos professions le plus grand nombre de candidats. Nous voulons simplement offrir une bonne information qui facilite le choix d'une profession. C'est également pour nous un succès

lorsque quelqu'un découvre durant le camp qu'il n'est pas fait pour une profession de la santé.» Le jour du départ, Elisabeth Küpfer est récompensée de sa peine. «Lorsque les dernières adresses ont été échangées, que la photo souvenir a été prise, que des petits groupes ne peuvent pas se séparer et que les larmes coulent, on est récompensée pour une année.» Cependant Elisabeth Küpfer a eu l'occasion d'enregistrer des satisfactions. Un jour, un homme, infirmier en soins psychiatriques de sa profession, vint la trouver spontanément. Il était envoyé par sa fille qui avait participé à un camp d'information sur les professions de la santé et qui pensait que son père devait absolument se mettre à la disposition de la Croix-Rouge comme moniteur. Cette année, il participait déjà à son quatrième camp. □



Lenk 1982. Au camp, les loisirs sont aussi organisés et partagés entre tous. (Photos: CRS, Margrit Baumann)